

DE NOUVEAUX ANGLES D'ANALYSE D'UN PROBLÈME PERSISTANT

La pauvreté des enfants constitue un problème de société majeur aux conséquences considérables, tant pour les enfants et leur entourage, que pour la société toute entière. L'étude¹ présentée ci-dessous fournit les **dernières données disponibles** (datant de 2021) sur cette problématique, ainsi que de **nouveaux angles d'analyse**. Autant d'éléments dont la compréhension est indispensable pour les déci-

deurs politiques qui souhaitent prendre des mesures ciblées et durables afin de lutter contre la pauvreté infantile. Car au-delà d'être un devoir au regard des Droits universels de l'Enfant, il s'agit d'un **investissement sociétal essentiel** qui permet d'anticiper des dépenses sociales futures. On estime en effet qu'investir dans la prévention est 5 à 9 fois moins coûteux, à terme, qu'une intervention curative.

EN UN COUP D'ŒIL

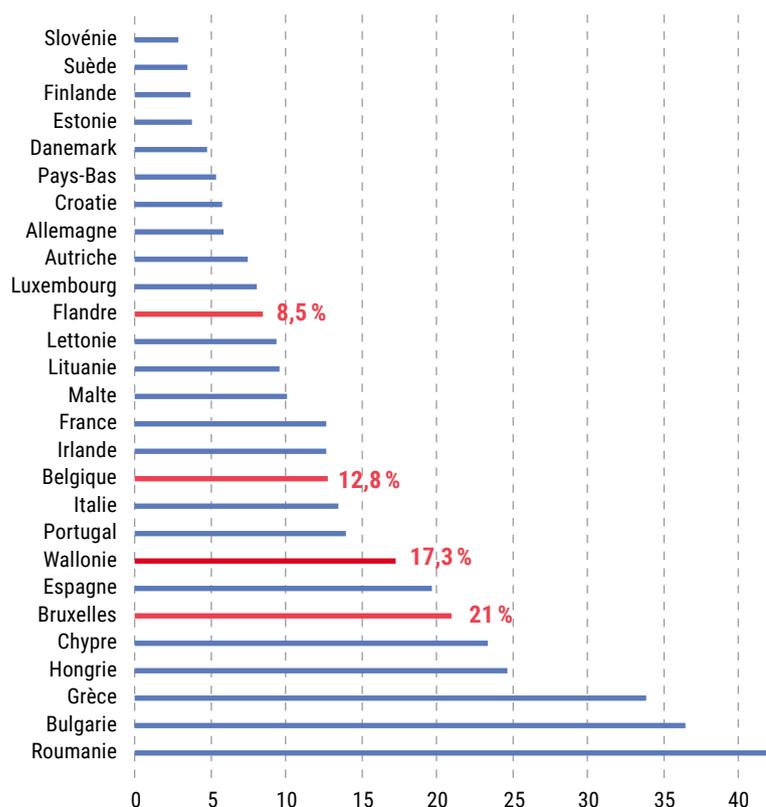
12,8% des enfants qui grandissent en Belgique sont aujourd'hui victimes de déprivation matérielle. Ces enfants manquent au quotidien d'au moins trois des 17 éléments considérés par l'Union européenne comme nécessaires à une éducation et un développement sains et équilibrés (voir liste p.2).

L'analyse des facteurs de risque montre que certains enfants sont plus touchés que d'autres - jusqu'à 50% de probabilité de déprivation matérielle. **En Région bruxelloise et en Wallonie, un enfant sur cinq est concerné** (21% et 17,3% des enfants). **En Flandre, c'est le cas de près d'un enfant sur dix** (8,5%).

En comparaison avec les autres pays européens, la Région bruxelloise et la Wallonie se trouvent plutôt en queue de peloton, tandis que la Flandre figure plus haut dans le classement. Si la déprivation des enfants semble avoir considérablement diminué dans l'ensemble de l'UE depuis 2014 (jusqu'à -50% de taux de déprivation pour certains pays), **la progression est plus limitée en Belgique**².

Déprivation spécifique aux enfants (0-15 ans), part de l'UE et des régions belges, 2021 (en %)

% de privation matérielle spécifique à l'enfant



Source : EU-SILC, 2021, données individuelles (calculs des auteurs)

¹ Anne-Catherine Guio et Wim Van Lancker, 2023. Cette étude s'appuie sur les statistiques de l'Union européenne relatives aux revenus et aux conditions de vie de la population (EU-SILC), pour l'année 2021. L'enquête EU-SILC est réalisée par des services statistiques de chaque État membre, sous la supervision d'Eurostat.

² Ce constat doit être interprété avec prudence vu l'impact de la pandémie de Covid-19 sur la collecte des données.

FAITS ET ANALYSES

LA DÉPRIVATION DES ENFANTS

La pauvreté infantile est le plus souvent abordée de façon *indirecte*, par l'angle monétaire, et plus précisément, à travers le revenu des parents comme indicateur des conditions de vie du ménage entier (et non de l'enfant seul)³.

Depuis 2018, l'UE utilise une approche complémentaire pour analyser la pauvreté des enfants. L'indicateur européen, spécifique à la **déprivation des enfants**, examine *directement* les **conditions de vie matérielles des enfants** – les difficultés quotidiennes qu'ils rencontrent pouvant être différentes de celles de leurs parents. Cet indicateur est basé sur **l'accès à un même ensemble de 17 items considérés comme nécessaires au développement sain et équilibré de tout enfant vivant en Europe** (voir liste ci-jointe). L'UE considère qu'un **enfant est déprivé s'il lui manque au moins trois des 17 items**.

Il est frappant de constater que **certains États membres, dont le niveau de prospérité est plutôt faible** (comme la Slovaquie, l'Estonie ou la Croatie) **parviennent à mieux**

protéger les enfants de la déprivation matérielle que certains pays plus favorisés (comme la Belgique). La Belgique dispose donc d'une large marge de manœuvre pour améliorer la protection des enfants vivant sur son territoire.

LES FACTEURS DE RISQUE

Certains enfants sont plus exposés que d'autres à la déprivation matérielle. En termes de situation socio-économique, le risque de déprivation des enfants est beaucoup plus élevé pour les enfants dont les parents

- sont **sans emploi** (54 %)
- ont des **faibles revenus** (42 %)
- sont **peu qualifiés** (37 %)
- sont **locataires** (34 %)
- sont **originaires d'un pays hors de l'UE** (33 %)
- sont **isolés** (28 %) – et spécialement, les mamans solos.

À l'inverse, les enfants qui vivent avec des parents plus qualifiés, qui travaillent, qui ont des revenus plus élevés et qui sont propriétaires de leur logement courent un risque très faible de déprivation.

LISTE DES 17 ITEMS UTILISÉS POUR MESURER LA DÉPRIVATION DES ENFANTS



ENFANT

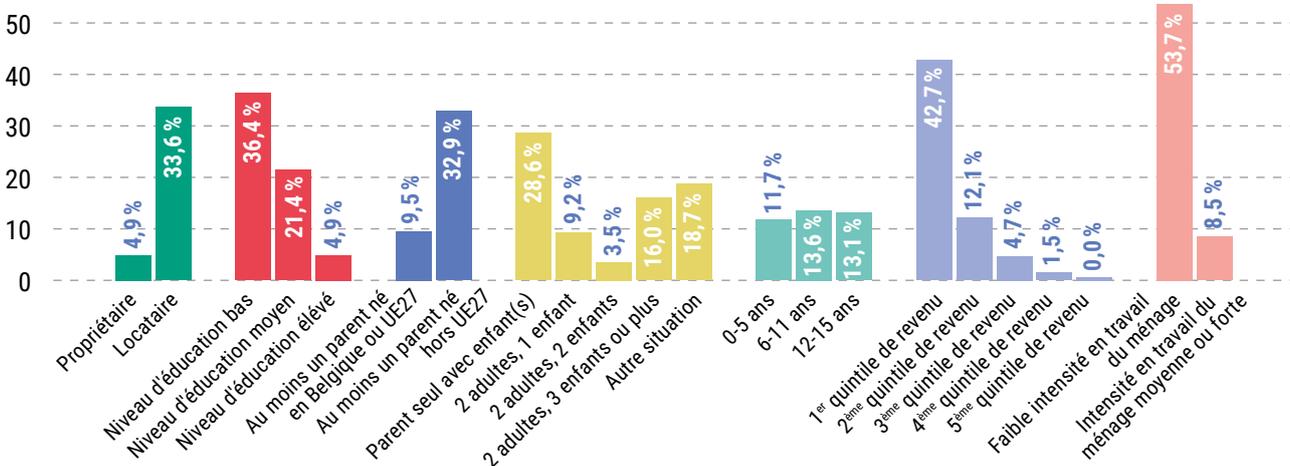
1. Quelques habits neufs (pas de deuxième main)
2. Deux paires de chaussures de la bonne pointure
3. Fruits et légumes frais chaque jour
4. Viande, poulet, poisson ou équivalent végétarien chaque jour
5. Livres à la maison adaptés à l'âge de l'enfant
6. Équipements de loisirs extérieurs
7. Jeux d'intérieur
8. Loisirs réguliers
9. Célébrations d'occasions spéciales (anniversaire...)
10. Invitation d'amis à venir jouer et manger de temps en temps
11. Participation à des excursions scolaires
12. Vacances (une semaine/an)



MÉNAGE

13. Remplacement de mobilier usé
14. Absence d'arriérés de paiement
15. Accès à internet
16. Logement adéquatement chauffé
17. Accès à une voiture à usage privé

Déprivation chez les enfants selon différents facteurs de risque. Belgique, 2021 (en %)



³ Selon cette approche, l'enfant est à risque de pauvreté si le revenu disponible de son ménage se situe sous le seuil de pauvreté, fixé à 60% du revenu médian national disponible des ménages. Pourcentage de pauvreté infantile par région, pour 2021 : Flandre 8%, Wallonie 21% et Bruxelles 32%.

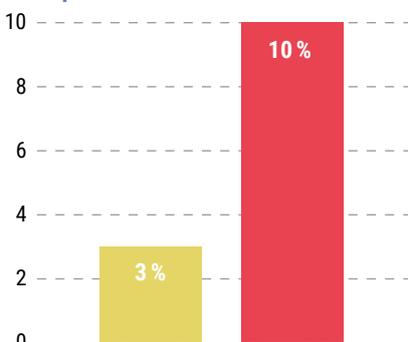
LES CONSÉQUENCES

Soins de santé

Les données de 2021 permettent d'établir pour la première fois un **lien entre mauvaise santé (physique et mentale) pendant l'enfance et déprivation matérielle des enfants**.

La probabilité qu'un enfant déprivé souffre d'une mauvaise santé est plus de trois fois supérieure à celle d'un enfant non déprivé (10% des cas, contre 3%). La déprivation infantile augmente aussi la probabilité de besoins médicaux non satisfaits (6% des cas, contre 1,7% pour les enfants non déprivés) en raison de problèmes d'accessibilité (financière).

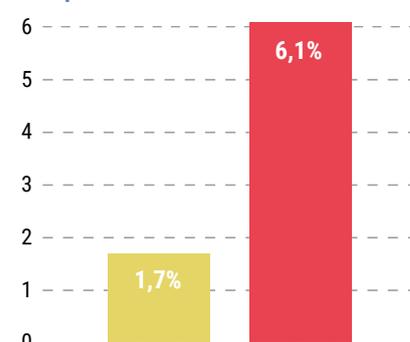
État général de santé (mauvais, très mauvais ou passable) selon le statut de déprivation



Enfants (0-15), Belgique, 2021 (en %) ■ Non déprivé ■ Déprivé

Source: BE-SILC 2021, données individuelles, calculs des auteurs.

Proportion d'enfants souffrant de besoins médicaux non satisfaits selon le statut de déprivation



Enfants (0-15), Belgique, 2021 (en %) ■ Non déprivé ■ Déprivé

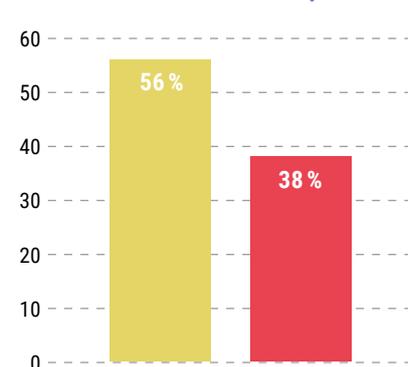
Source: BE-SILC 2021, données individuelles, calculs des auteurs.

Accueil de la petite enfance

En Belgique, les enfants déprivés sont moins susceptibles d'être inscrits dans un service d'accueil de la petite enfance formel de type crèche (38 %) que les enfants non déprivés (56 %).

En cause, les difficultés rencontrées par leurs parents : accessibilité financière, accès prioritaire pour les parents qui travaillent, manque de places d'accueil, horaires d'ouverture ou modalités d'inscription trop peu flexibles... À souligner : la proportion d'enfants déprivés inscrits dans des structures d'accueil formelles n'a pas augmenté depuis 2014.

Fréquentation de structures d'accueil formelles selon le statut de déprivation



Enfants (0-15), Belgique, 2021 (en %) ■ Non déprivé ■ Déprivé

Source: BE-SILC 2021, données individuelles, calculs des auteurs.

Les enfants déprivés ont également moins tendance à être gardés dans un cadre informel (par des membres de la famille ou des grands-parents) : 2 % seulement, contre 22 % pour les enfants non déprivés. Ils sont donc doublement défavorisés : ils sont moins susceptibles de bénéficier de structures d'accueil formelles et ils peuvent moins recourir à des filières informelles.

Logement social

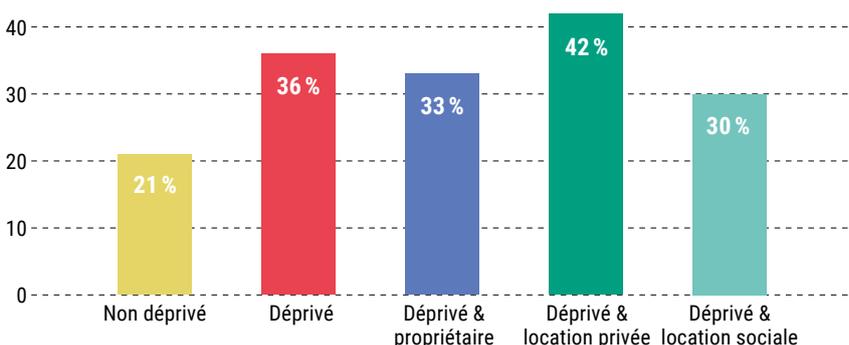
Les enfants déprivés sont davantage susceptibles de vivre dans des logements sociaux que les enfants non déprivés (25 %, contre 6 %).

Il existe toutefois d'importantes différences régionales : en Wallonie, 22 % des enfants déprivés vivent dans des logements sociaux, contre 6 % des enfants non déprivés. En Flandre, ces chiffres sont respectivement de 36 % et de 5 %. Dans la Région de Bruxelles-Capitale, la situation est assez particulière : 13 % seulement des enfants déprivés vivent dans un logement social, alors que c'est aussi le cas de 12 % des enfants non déprivés.

Tant en termes d'accessibilité financière que de qualité du logement, la situation des enfants déprivés est meilleure dans les logements sociaux. Dans la mesure où, aujourd'hui, 75 %

des enfants déprivés ne vivent pas dans un logement social, il existe un large potentiel inexploité d'amélioration des conditions de vie de ces enfants au moyen du logement social.

Proportion d'enfants déprivés vivant dans un logement de mauvaise qualité, selon le statut d'occupation. Belgique, 2021 (en %)



Source: BE-SILC 2021, données individuelles, calculs des auteurs.

L'IMPACT DES MODALITÉS DE GARDE SUR LA DÉPRIVATION DES ENFANTS

Pour la première fois, l'étude analyse le risque de déprivation des enfants dont les parents sont séparés, soit un quart des enfants de 0 à 17 ans. Deux tiers d'entre eux vivent essentiellement (voire exclusivement) avec leur mère.

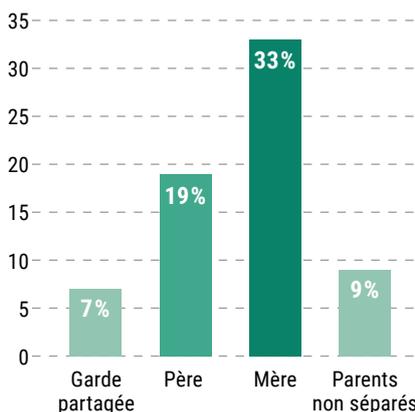
Si la déprivation est plus élevée chez les enfants vivant avec des parents isolés, **les enfants qui vivent principalement ou exclusivement avec leur mère (qui ne s'est pas remise en couple) courent un risque supplémentaire important d'être déprivés.**

Ce risque est presque 4 fois plus élevé pour les enfants résidant principalement avec leur mère et 2,5 fois plus élevé pour les enfants qui résident principalement avec leur père.

Le risque de déprivation ne diffère toutefois pas entre les enfants vivant avec leurs deux parents et ceux vivant en garde partagée.

La déprivation des enfants selon les modalités de garde

Belgique, 2021 (en %)



Source : EU-SILC, 2021, données individuelles (calculs des auteurs)

La vulnérabilité des mères isolées peut s'expliquer par différents facteurs : 80 % des mamans qui ont la garde (quasi) exclusive de leur(s) enfant(s) travaillent à temps partiel, sont au chômage ou inactives. Leurs revenus sont donc plus faibles, alors que les coûts liés à l'organisation familiale et à la prise en charge des enfants sont plus élevés. De plus, 61% des mères isolées ne perçoivent pas de pension alimentaire de la part de leur ex-partenaire. **Cette vulnérabilité cumulée, subie par les mères isolées, augmente le risque de déprivation chez leur(s) enfant(s).**

RECOMMANDATIONS

Sur la base des résultats et nouveaux angles d'analyse de cette étude, les auteurs proposent des recommandations destinées à inspirer les décideurs politiques qui souhaitent prendre des mesures durables et ciblées

pour lutter contre la pauvreté des enfants. Et ce, particulièrement, dans le cadre du Plan d'action national qui doit être mis en œuvre par la Belgique d'ici à 2030 (Garantie européenne pour l'enfance).

Les recommandations des auteurs peuvent être consultées dans le rapport de l'étude sur www.kbs-frb.be.

POUR EN SAVOIR PLUS

Le rapport 'La déprivation des enfants en Belgique et dans ses régions : que disent les nouvelles données ?' a été réalisé par Anne-Catherine Guio (LISER – Luxembourg, CEPS/INSTEAD) et Wim Van Lancker (Professor Sociaal Werk en Sociaal Beleid, KU Leuven). **Il peut être téléchargé gratuitement sur www.kbs-frb.be.**

Vous y trouverez de nombreuses autres publications sur le thème de la lutte contre la pauvreté des enfants. Une large partie du 'Memorandum de la Fondation Roi Baudouin en vue des élections fédérales, régionales et européennes du 9 juin 2024, et des élections communales du 13 octobre 2024' est consacrée à ce sujet.



Fondation
Roi Baudouin

Agir ensemble pour une société meilleure

FONDATION ROI BAUDOIN

La Fondation Roi Baudouin a pour mission de contribuer à une société meilleure. La Fondation est, en Belgique, en Europe et à l'international, un acteur de changement et d'innovation au service de l'intérêt général et de la cohésion sociale. Elle cherche à maximiser son impact en renforçant les capacités des organisations et des personnes. Elle encourage une philanthropie efficace des particuliers et des entreprises.

La Fondation Roi Baudouin est une fondation d'utilité publique. Elle a été créée en 1976, à l'occasion des 25 ans de règne du roi Baudouin.

Merci à la Loterie Nationale et à ses joueurs, ainsi qu'à nos nombreux donateurs pour leur engagement.

Abonnez-vous à notre e-news : www.kbs-frb.be

Suivez-nous sur

